



# Hébert parle échecs



**Volume 5, no 15**

Semaine du 16 juillet 2012

Pour recevoir HPE gratuitement ou pour accéder à la page d'archives <http://www.hebertparleechecs.com>

## Projet d'entente FQE-CFC

### Ce que les Québécois en pensent...

#### Sur l'entente FQE-CFC

par Stéphane Beaudoin  
ex-président FQE

Comme cette entente a été pleinement et expertement décortiquée par Jean Hébert dans le dernier numéro de *Hébert parle échecs* (vol. 14, # 5; vous pouvez aussi vous rendre sur Chesstalk : <http://www.chesstalk.info/forum/showthread.php?t=6991>; <http://www.chesstalk.info/forum/showthread.php?t=6954>; et <http://www.chesstalk.info/forum/showthread.php?t=6993>), je me contenterai de présenter le problème sous un angle plus général, cependant, une certaine recoupe demeure inévitable avec le propos de Monsieur Hébert.

#### Être membre CFC

Le principe de base d'un membership à la CFC est le suivant : chaque membre CFC doit recevoir les mêmes services et avantages que tous les autres membres, et ce, même s'il réside au Québec (je ne m'attarderai même pas sur la langue dans laquelle les services lui sont offerts, ou plutôt, pas offerts).

Dans cette optique, ou bien la CFC répond aux besoins de tous ses membres, et il n'y a pas lieu de transférer de l'argent de la FQE à la CFC, puisque les membres CFC sur le « territoire » québécois sont bien desservis par la fédération nationale; ou bien la CFC ne répond pas légitimement aux besoins des résidents du Québec, et dans ce cas, il serait malaisé pour la FQE de financer un organisme qui fait montre d'une telle discrimination, surtout en considérant qu'une bonne part de ses

## Période de questions et de débat sur l'entente FQE-FCE

«Plusieurs personnes ont fait part de leur intérêt à s'exprimer sur la proposition d'entente entre la FQE et la FCE. En réponse à ces personnes, la Fédération québécoise des échecs va réserver une heure au début de sa prochaine assemblée, soit celle du 19 juillet, afin d'écouter l'opinion de ses membres. Les membres du Conseil d'administration seront ensuite amenés à voter sur l'entente. Les tours de paroles seront limités à 10 minutes par personne au maximum.

Toute personne intéressée à s'exprimer sur le sujet est invitée à contacter Richard Bérubé, le directeur-général de la Fédération, à : [dirgen@fqechecs.qc.ca](mailto:dirgen@fqechecs.qc.ca) avant le 16 juillet.

Où :

**Jeudi le 19 juillet, de 17h30 à 18h30**

Quand :

**Stade Olympique, 4545 avenue Pierre-De Coubertin, Montréal**

De toute évidence c'est une assemblée truquée pour donner l'impression qu'on écoute les membres alors qu'il n'en est rien. En limitant le débat à 60 minutes on veut s'assurer de baillonner les opposants; en fixant l'heure à 17h30 on veut décourager ou empêcher les gens qui sortent à peine de leur travail et qui sont coincés dans les bouchons de circulation de s'y rendre. Malgré cela, il faut y participer et imposer le temps nécessaire pour vider la question et faire comprendre au CA de la FQE que les membres s'opposent à cette entente, qu'il n'y a pas eu de discussions appropriées sur la question et que par conséquent, il n'y a pas de consensus sur les principes de cette entente et encore moins sur ses modalités.

revenus provient d'une subvention provinciale.

### La question de la FIDE

Dans le système actuel, pour faire coter un tournoi par la FIDE, il faut passer par la CFC. Pourvu que tous les joueurs soient membres CFC (ou qu'ils aient pris une carte tournoi), le tournoi pourra être coté à la CFC, puis seulement alors à la FIDE. Or, dans les deux cas, les frais de cotation sont de la responsabilité de l'organisateur; le fait de signer cette entente ne le soustrait pas de cette obligation financière.

Ainsi, cette entente ne multipliera ni les sections cotées CFC ni les tournois CFC en sol québécois (sauf peut-être dans la région de Gatineau-Hull) ce qui laissera la situation actuelle avec la FIDE inchangée.

Certes, avec cette entente, un joueur FQE pourrait recevoir une cote FIDE sans frais « directs », mais seulement parce que les autres membres FQE payeront pour lui, eux, qui en grande majorité, n'ont que faire de cette cote. Il n'y a pourtant rien de déraisonnable à ce qu'un joueur voulant une cote FIDE débourse de ses poches les frais nécessaires pour l'obtenir (comme on le ferait pour recevoir une cote américaine). Si la FQE veut acquitter les frais pour la cotation FIDE pour l'une ou l'autre de ses sections, libre à elle de le faire; mais ça sera un bénéfice toujours ponctuel, propice à la révision selon le cas, non une corde avec laquelle elle devra se pendre éventuellement.

### La raison d'être de cette entente

Alors, puisque transférer de l'argent à la CFC via cette entente est soit non nécessaire, soit un non-sens, et que l'accès à la cote FIDE n'est pas plus grand, on peut se demander quel est le réel intérêt de la FQE pour parafer ce genre entente.

Ce qu'il faut comprendre c'est que pour avoir accès ou être invité aux événements CFC (surtout ceux dont la participation se détermine par la cote CFC), un joueur doit jouer dans des tournois cotés CFC. Ceci implique qu'un joueur québécois doit voyager pour ce faire puisqu'il n'a pas beaucoup de tournois CFC tenus au Québec; si ce joueur est jeune, c'est évidemment les parents qui devront étaler les billets. Il suffit donc de quelques parents

« étaleurs » siégeant sur le CA ou près du CA pour voir naître le germe de ce genre d'entente.

Et pourtant, outre ces jeunes et certains joueurs de l'élite – ceux qui ne seraient pas « automatiquement » membres de la CFC –, la plupart des membres FQE n'ont ni le besoin ni le désir d'une cote FIDE, encore moins d'une cote CFC. Ainsi, affirmer que cette entente est pour le bien de l'ensemble des membres FQE m'apparaît pour le moins on ne peut plus discutable. Advenant le cas où le bénéfice d'une telle entente soit démontré – démonstration qui pour le moment demeure inadéquate –, ça m'apparaît tout de même chèrement payé pour le petit nombre de membres qui profiteront réellement d'une telle entente.

### Le danger de l'entente

Or, admettons pour les besoins de l'argumentation qu'une grande majorité des membres FQE aient en réalité besoin d'une cote CFC; ne peut-on pas supposer qu'ils préféreront bientôt la carte CFC à celle de la FQE puisque c'est la cote de celle-là qui leur ouvre des portes ?

Pareillement, en présupposant que de nombreux membres FQE veulent avoir une cote FIDE; ne peut-on pas encore envisager une préférence pour un membership CFC étant donné qu'il est plus aisé d'obtenir une cote FIDE en étant membre de cette fédération plutôt que de la FQE?

Concrètement, la volonté et le besoin de ces deux types de joueurs cachent le fait qu'il serait dans leur intérêt que la FQE disparaisse assez rapidement afin de laisser place à des tournois qui pourront être cotés CFC (et FIDE au besoin), mais non plus FQE

Ainsi, à très moyen terme, il en va de la survie même de la FQE; un organisme dont la principale fonction est de gérer une cote qui n'a plus de valeur n'aura plus sa raison d'être. À ce moment, il est tout à fait envisageable que la subvention lui soit coupée jetant à la rue ses membres, forcés dorénavant de rejoindre une fédération où ils seront bien mal servis.

### L'érosion de la FQE

La FQE peut toujours décider de payer ponctuellement les frais de cotation à la FIDE ou d'aider financièrement « ses » membres qui auront été

choisis par la CFC. Par contre, l'entente qu'elle entend signer avec la CFC la force à déboursier de l'argent même si aucun tournoi n'est coté à la FIDE ou qu'un membre FQE ait été « choisi ». Dans le premier cas, elle demeure maîtresse de son destin et affirme son indépendance et sa compétence; dans le deuxième, elle devient esclave d'un organisme auquel elle se sera elle-même subordonnée, et perd du coup légitimité et force.

Je ne suis pas certain que les dirigeants soient conscients de l'asservissement qui naîtra d'une telle entente; mais il semble évident qu'ils pensent - à tort - que transférer environ 24 000 \$ pour les trois prochaines années va ouvrir grande la porte vers l'international pour les membres FQE. Et pourtant, d'accord ou non, la voie vers la scène internationale s'emprunte par la CFC, ce qui implique que pour y œuvrer, il faut devenir un « vrai » membre de la CFC, non une simple statistique, une sorte de fantôme dont l'existence ne tient qu'à une « poignée » de dollars.

### Conclusion

Une entente qui va lier les mains de la FQE pour au moins trois ans, la subordonner à une autre fédération, et vider ses coffres d'un bon montant est trop importante pour qu'elle se signe sans le consentement des membres. Pour obtenir l'assentiment de la majorité, l'assemblée générale qui s'en vient me semble tout indiquée. Reste à voir si les dirigeants FQE veulent réellement servir les intérêts de tous les membres, ou simplement répondre à la demande d'un petit nombre...

Je suis contre cette fusion, protégeons nos acquis. Je sais que dans plusieurs provinces canadiennes, le jeu d'échecs au niveau compétitif est très stagnant voir même à la baisse et qu'on manque beaucoup de bénévoles pour s'en occuper. Je connais la FCE et la USCF. Au Québec on a rien à envier au niveau du développement des échecs et de sa structure comme loisir (subventions) à différents niveaux. On pourrait avoir des ententes sur plusieurs plans de développement et de grands tournois, sans pour autant perdre son identité.

Jacques Bolduc

Québec

Je me joins à ta voix contre l'entente FQE-FCE. Tu peux nommer mon nom car je suis déjà un « rebelle » face à la FQE !

Cette entente pourrait mettre en péril le futur et même l'existence de la FQE dans sa forme actuelle (perte importante de membres et diminution de la subvention).

Claude Lalumière

Montérégie

Je suis contre cette entente pour des raisons comme celles-ci :

- aucune étude n'a été tentée par le CA et le directeur général de la FQE pour que les joueurs et joueuses d'échecs du Québec connaissent l'impact de l'indépendance du Québec et d'un siège pour le Québec à l'ONU;

- sur les échecs québécois.- le CA de la FQE confond, déplace, voir remplace l'intérêt national du Québec avec et vers celui du Canada. À plusieurs endroits de l'entente et du mémoire l'intérêt national dont il est question est soit bicéphale ou tout simplement canadien;

- le CA de la FQE fait de la politique ouverte tout en prétendant que les échéphiles québécois ne veulent pas faire de politique, mais seulement jouer aux échecs. Alors, soit que le CA de la FQE est complètement déconnecté de ses membres et/ou qu'il dit faux sur l'intérêt de ses membres;

- le CA de la FQE utilise des status et règlements dont il ne fait pas mention pour restreindre la démocratie;

- l'assemblée générale de la FQE doit se faire à un moment propice à la participation, par exemple avant la première ronde du COQ, le dimanche matin, ou à tout autre moment propice durant l'année. Une assemblée générale entre deux parties de tournoi du COQ ne peut pas être accessible au plus grand nombre et représentative de l'intérêt de la majorité. Dans un tournoi majeur comme le COQ, un joueur d'échecs pense à se reposer s'il le peut entre deux parties;

- l'intérêt des commanditaires se substitue à l'intérêt des membres de la FQE;

- l'entente actuelle n'est pas comparée statiquement par le CA avec la situation actuelle. Il faut lire une source externe, le mémoire génial de Jean Hébert, pour pouvoir comparer;

La façon actuelle de faire l'assemblée générale dure depuis trop longtemps et doit être changée

pour mieux stimuler la vie démocratique des échecs québécois. Il faut voir aussi large que l'on peut quand il le faut.

Paul Lalonde  
Montréal

Le club d'échecs de Chambly se prononce contre le projet d'entente entre le président de la FQE et la FCE. Nos membres n'ont aucun intérêt pour la cote FIDE ou celle de la FCE, et par conséquent ne souhaitent pas en faire les frais, ni directement, ni indirectement. Nous croyons que la FQE doit conserver toute son autonomie et toutes ses prérogatives, et par-dessus tout éviter toute situation qui pourrait favoriser la FCE, financièrement ou autrement, au détriment de son propre membership et de son rayonnement.

Dans le cas où ce projet d'entente serait entériné malgré notre désaccord, nous serions obligés de reconsidérer notre relation avec la FQE et la pertinence ou pas de continuer à l'appuyer par les cotisations de nos membres.

En espérant continuer à travailler avec vous et la FQE à l'avancement du jeu d'échecs au Québec, nous vous offrons nos salutations,

Les membres du Conseil d'administration du Club d'échecs de Chambly:

Germain Laplante, président,  
Michel Barré, vice-président,  
Aldo Lelièvre, trésorier,  
Raymond Dubreuil, secrétaire,  
Pierre Raymond, directeur multiservices,  
Antoine Richard, directeur de la publicité.

A l'unanimité, le CA du CEL (*club d'échecs de Longueuil*) est en désaccord avec cette proposition d'entente de service et une lettre a été transmise à M. Michel Roy, représentant sectoriel FQE de la Rive-Sud, pour lui faire connaître notre décision et lui demander de voter contre cette proposition lors de la prochaine réunion du CA de la FQE.

Vous suggérez que les club d'échecs fassent connaître leur désaccord à la FQE et si je puis me permettre, je crois qu'il serait bon aussi que tous les membres individuels de la FQE communiquent avec leurs représentants sectoriels respectifs, pour leur faire connaître leur opposition à cette entente

de service de façon à ce que chacun des six représentants sectoriels de la FQE votent selon la volonté des membres de leurs territoires respectifs."

Richard Cloutier  
Président du Club d'échecs de Longueuil

Un autre président de club, que je ne nommerai pas sans son accord explicite pour le moment, s'est aussi prononcé en son nom contre l'entente dans un autre message adressé à M. Barré du club de Chambly :

"Je tiens à vous féliciter pour votre prise de position ferme au sujet de l'entente FQE-FCE. Cette position jette un éclairage qui illustre bien les risques de cette entente pour la FQE. Je partage aussi l'opinion exprimée par M. Jean Hébert dans son bulletin échiquéen. Notre Club étant fermé pour l'été il est difficile d'avoir l'opinion de nos membres. Par contre, à titre personnel de Président du club d'échecs de (...) je ne peux qu'émettre de sérieuses réserves par rapport à cette entente."

Je viens de lire le dernier numéro de HPE sur le projet d'entente entre la FQE et la FCE.

Je suis tout à fait d'accord avec ton analyse détaillée et sa conclusion : le projet d'entente n'est pas favorable à la FQE et doit donc être rejeté.

Il n'y a rien de mieux que de s'occuper soi-même de ses affaires. L'autonomie de la FQE, résultat de 40 ans d'efforts, est essentielle au développement des échecs au Québec dans le respect de la culture québécoise et de la langue française.

Bernard Courteau  
Sherbrooke

Je voulais vous dire qu'étant donnée l'entente, je ne pense pas renouveler ma carte FQE. Je vais plutôt renouveler ma carte FCE et prendre la revue à 6\$, vu que membre FCE me permet de jouer des tournois FQE.

J.R. Boutin, arbitre national  
Chaudières-Appalaches

Juste un mot pour te dire que bien que j'ai quitté le milieu des échecs depuis des lustres, que j'appuie totalement ta position face à l'entente"

CFC-FQE, position que tu as exprimé on ne peut plus clairement sur le forum d'échecs.

J'espère sincèrement que ta vision prévaudra, avant qu'on ne mette en danger l'ensemble de l'édifice mis en place au cours des dernières décennies d'activité de la FQE.

Gilles Brodeur (membre fondateur de la FJEQ, qui deviendra plus tard la FQE)

---

C'est pas une différence de 10\$ sur le membership qui va inciter les anglos du Québec à rester avec la FQE. En fait, un anglo du Québec serait fou de rester avec la FQE dans ces conditions.

On voit bien que personne du côté de la FQE n'a pris le temps de sérieusement soupeser les tenants et les aboutissants de cette entente.

Si l'entente passe, je vais sérieusement considérer cette option (renouveler avec la FCE). Si un nombre suffisant de membres FQE opte pour la FCE, il est à espérer que la FQE se retirera de l'entente le plus rapidement possible! Avec un peu de chance, on sera sorti de ce délire dans trois ans.

Si on ne peut pas voter sur les orientations majeures de notre fédération, on va voter avec notre portefeuille.

Mathieu Cloutier  
**Estrie**

---

En ce lendemain de fête nationale, j'aimerais donner mon avis sur cette question. Il est vrai qu'un problème de cotation FIDE se produit souvent dans les tournois québécois où on offre de coter FQE et FIDE. Pourquoi dois-je être membre FCE (ou payer un passeport) dans un tournoi au Québec ? C'est complètement ridicule. Notre fédération doit être indépendante. Regardez le tournoi à McGill en mai dernier où il m'a fallu déboursier un montant additionnel de dernière minute entre les rondes 2 et 3 pour couvrir les frais de cotation FCE/FIDE. Je trouve complètement aberrant que les joueurs du Québec doivent passer par la FCE pour faire coter leurs tournois FIDE. Ne sommes-nous pas une fédération bien gérée et capable de se débrouiller sans la pauvre FCE ? Est-ce que les dirigeants de la FQE ont au moins tenté de faire

reconnaitre notre fédération auprès de la FIDE (en leur versant directement les frais de cotation) sans être obligé de passer par la FCE et encore une fois dédoubler les services comme c'est trop souvent le cas entre le Québec et le Canada ? Je vous rappelle que le Québec est une nation reconnue par le ROC (*HPE - ROC = «rest of Canada»*). Peut-être la FIDE peut en faire autant et nos tournois seraient ainsi coté FQE/FIDE sans qu'aucun sous ne soit versé à la FCE. Qu'on le veuille ou non, ce débat est politique malgré tout. Bonne St-Jean en retard et vive le Québec sans le Canada! Et vive la FQE sans la FCE!

Thierry Libersan  
**Montréal**

---

Si je comprends bien la FQE doit payer pour les services que la CFC rends à ses membres. Seulement voilà, combien payent les membres CFC pour les services en français offerts par la FQE ? Zéro ? Ça ne vaut rien ?

Ensuite, si je comprends bien, les fonds de la FQE, donc en partie des fonds publics, vont servir à financer une organisation du ROC qui ne rends aucun service en français à ses membres ? Comme contribuable, l'idée ne me plaît pas trop. Attention aux subventions.

Ensuite, partager la base de donnée des membres c'est totalement ridicule. La FQE donnera la possibilité à la CFC de contacter les membres FQE à l'anniversaire du renouvellement ? C'est de la folie. Je suis désolé d'apprendre que le président de la FQE ne reconnaît pas qu'il donne un avantage concurrentiel terrible à la CFC. D'autant plus que la FQE ne prends même pas la peine d'utiliser sa propre base pour renouveler son membership et réactiver les inactifs.

Comme joueur si je décide que mes parties seront cotées FIDE, je n'aurai aucun problème à payer le supplément. Mais de ce que je comprends, très peu de joueurs bénéficieront du seul avantage de l'entente, celui de la cotation FIDE. Personnellement, je ne vois pas en quoi une cote de 1300 FIDE me rendrait meilleur. Surtout si elle est exclusivement obtenue contre des joueurs québécois.

Dans un autre contexte cette entente pourrait être bonne. Mais pas comme elle est rédigée. Pas sans entente de non concurrence sur le territoire

du Québec, c'est à dire que tout membre québécois doit être affilié à la FQE. Pas sans une compensation à la FQE des services en français offerts à ses membres et aux membres francophones de la CFC.

C'est bâclé et si celui qui a négocié ça est vraiment un chef d'entreprise, il a soit négocié complètement endormi, ou sous l'effet d'une substance quelconque. Il y a des gens qui ont dormi sur ce coup.

Didier Bonneville-Roussy  
**Lanaudière**

J'ai suivi avec beaucoup d'attention le débat FQE-FCE et j'ai lu l'excellent résumé sur HPE! Si je n'ai pas publiquement pris position, cela tient à nos liens qui m'empêchent de te donner un appui à 100%. Il reste que je vais essayer d'être présent le 19 juillet.

Je trouve bizarre que la FQE organise des séances d'entraînement en laissant le choix de la langue aux personnes intéressées. Surement contraire aux principes de la loi 101 qui, justement, ne laisse pas le choix de la langue d'enseignement dans les écoles! C'est un précédent très dangereux. Ma carte FQE vient à échéance bientôt...si cette proposition de "fusion" est acceptée, je ne renouvellerai pas ma carte.

Marc Hébert  
**Chaudières-Appalaches**

Moi, matricule #102743, est en désaccord et n'appuiera pas l'entente FQE - CFC. Je désire que la FQE demeure indépendante.

Carl Montreuil  
**Laurentides**

Je vous fais parvenir mon désaccord relativement au mariage annoncé entre la FQE et la FCE. En passant, mes félicitations pour votre implication et bien sûr votre publication, sans parler de vos succès aux échecs.

Daniel Gagnon (matricule FQE 54786)  
**Saguenay**

Cette entente touche des cordes très sensibles au Québec, particulièrement chez les francophones ; la FQE doit mieux l'expliquer à

ses membres. Au besoin, elle pourrait même les consulter en ligne pour obtenir un consensus qui lui donnera toute sa crédibilité. Personnellement, je suis inquiet – ou curieux, c'est selon – des points suivants :

Si l'entente passe, il nous faut des gouverneurs pour siéger à la FCE. L'argument selon lequel la FQE est une fédération indépendante et qu'à ce titre elle n'a pas à siéger à la FCE ne me convainc pas. Pas de cotisation sans représentation, c'est fondamental !

La cotisation FQE d'environ 8 000 \$ vise à couvrir, nous dit-on, notre juste part des dépenses canadiennes relatives à FIDE. Cette affirmation a été contestée et une contre évaluation situe notre juste part à un niveau bien inférieur. Qui dit vrai ? La FQE peut-elle publier la liste des événements internationaux qui occasionnent ces dépenses, identifier les montants et nous expliquer quelle est notre juste part là-dedans ?

La banque de données des membres FQE devra-t-elle être fournie à la FCE ? Si oui, quelle compensation pour cette information névralgique a-t-on obtenue ?

La subvention du gouvernement québécois à la FQE risque-t-elle d'être remise en question ? Quel serait alors l'impact sur le coût de la carte de membre FQE ?

Si jamais l'entente était approuvée par le CA et que dans trois ans la FQE voulait s'en retirer, a-t-on prévu comment elle devra s'y prendre pour rapatrier tout solde des cotisations annuelles des membres ?

La FQE ne doit pas hésiter à apaiser les inquiétudes en clarifiant le sens de quelques clauses litigieuses *dans le texte même de l'entente et avant de l'adopter*. La FCE ne devrait pas s'y objecter s'il s'agit de simples clarifications. Le délai de quelques semaines ou mois avant que l'entente entre en vigueur en vaut la peine, si ça peut éviter la discorde.

Bernard Ouimet, arbitre national  
**Montréal**

# Championnat zonal/fermé et Championnat féminin Goddesschess Du 4 au 11 août 2012

Organisé par le Club d'échecs de Maisonneuve  
Tournoi suisse de 9 rondes, coté FQE, CFC et FIDE

## Goddesschess

"Despite the documented evidence of chess historian H.J.R. Murray, I have always thought that chess was invented by a goddess."  
George Koltanowski: "Women in Chess - Players of the Modern Game"

### Championnat féminin Goddesschess

- La gagnante va représenter le Canada au Championnat du monde en Russie
- Cote minimale: CFC >1700, FQE/FIDE >1600\*
- Bourse garantie de **1450\$**



### Championnat zonal canadien

- Le gagnant va représenter le Canada à la Coupe du Monde 2013 à Tromsø, en Norvège
- Cote minimale : CFC > 2200, FIDE/FQE >2100\*
- Bourse minimale garantie de **6000\$**



Venez affronter certains des meilleurs joueurs du Canada

#### Championnat zonal :

GM Anton Kovalyov (2619 FIDE)  
GM Bator Sambuev (2531 FIDE) - Champion Actuel  
MI Nikolay Noritsyn (2475 FIDE)  
MI Raja Panjwani (2416 FIDE)  
MI Jean Hébert (2410 FIDE)

#### Championnat féminin :

MIF Natalia Khoudgarian (2278 CFC) - Championne Actuelle  
Jackie Peng (2121 CFC)  
Myriam Roy (2093 FQE)

**Pour plus de détails, veuillez visiter: [www.ccc2012.yolasite.com](http://www.ccc2012.yolasite.com)**

\*Autres moyens de qualification présents sur le site Internet.